



PRESENTATION DU NOUVEL OUTIL DAMRI : le chapitre socle

Webinaire – 20 mars 2023

Dr Gwenaëlle LOCHER

Sylvie MARCHAND

CPIas Hauts de France

Bonjour et bienvenue!

- Merci de garder vos micros et caméras éteints
- Vous pouvez poser vos questions dans le tchat (« bulle » dans la barre d'outils de Teams)
- Vous pourrez également nous contacter par la suite pour poser vos questions

Coordonnées du CPias et liens utiles

- Pour toute question au CPias Hauts de France :

cpias-hdf@chu-lille.fr

03.20.44.49.43 (site de Lille)

03.22.66.77.65 (site d'Amiens)

- Lien vers le DAMRI : <https://projet.chu-besancon.fr/rfclin/trame.php?page=8>
- Lien vers les deux webinaires organisés par le CPias Bourgogne Franche Comté (24/11/2022 et 26/01/2023) : <https://www.preventioninfection.fr/actualites/webinaire-damri-cpias-bfc-x-matis/>

Rappels sur l'historique du DARI/DAMRI

- Circulaire du 5 mars 2012 → démarche d'analyse du risque infectieux s'appuyant sur les outils du GREPHH, demandée aux EHPAD, FAM et MAS
- Démarche pérennisée dans le PROPIAS (juin 2015)
- Exigence étendue en 2016 à d'autres structures (instruction du 15 juin 2016) : IEM, EpEAP

Du DARI au DAMRI

- Continuité de la démarche : état des lieux, plan d'action, suivi
- Souhait du terrain d'avoir un outil amélioré
- Initiative portée par deux professionnelles du CPias Bourgogne Franche Comté → groupe de travail national
- Outil qui intègre les évolutions du programme national de prévention du risque infectieux et qui s'articule avec les exigences HAS d'évaluation

Groupe de travail : coordination CPias Bourgogne-Franche-Comté, participation de 5 autres CPias (Occitanie,, Grand Est, Hauts de France, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes) + 2 Centres hospitaliers + le Réqua BFC



Objectifs

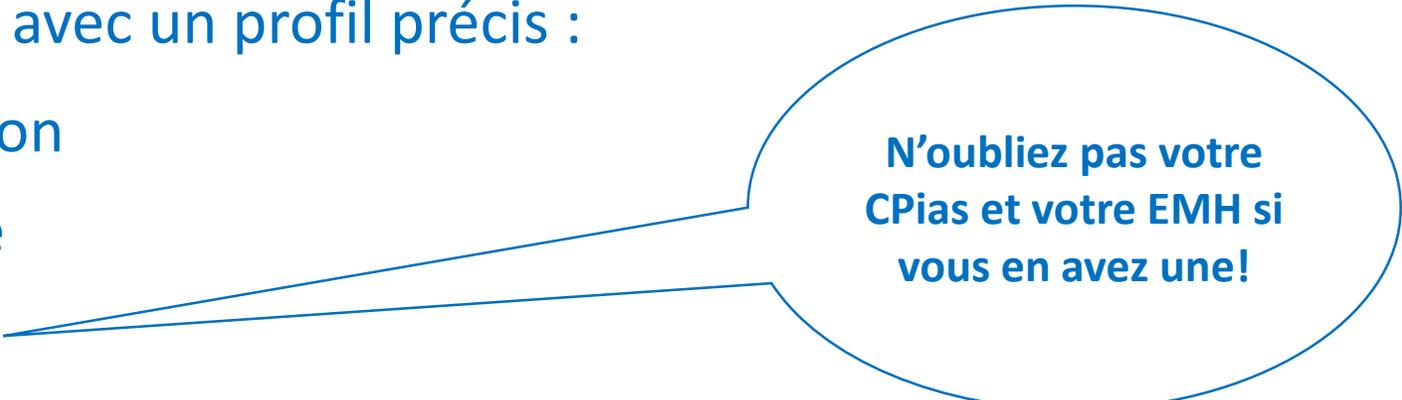
- Volonté du groupe de travail : outil dématérialisé, ergonomique, évolutif, proposant un plan d'action automatisé
- Utilisable par tous les EMS
- S'appuyant sur les référentiels existants

Calendrier de mise à disposition



Règles de fonctionnement (1)

- Inscription obligatoirement faite par **le directeur de la structure**
- Si plusieurs structures gérées par le même directeur, **une inscription par structure**
- Le directeur est administrateur du compte et a la possibilité de créer d'autres utilisateurs avec un profil précis :
 - Validation
 - Écriture
 - Lecture



**N'oubliez pas votre
CPias et votre EMH si
vous en avez une!**

Règles de fonctionnement (2)

- Inscription sécurisée par la saisie des numéros FINESS : voir l'arrêté d'autorisation d'exercice ou consulter le site <https://esante.gouv.fr/produits-services/repertoire-finess>
- **Attention de ne pas inverser FINESS juridique et géographique**
- Pour tout souci lors de l'inscription :
 - Regarder la FAQ, la réponse s'y trouve peut-être
 - Si problème persistant → contacter le groupe DAMRI : damri@chu-besancon.fr